

DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. **Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

**Cette procédure est destinée aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.
Pour déposer votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet www.somme.gouv.fr.**

1. Documents communs

- **Justificatifs d'état civil** : - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (A noter qu'un acte de naissance doit être apostillé ou légalisé, le cas échéant – voir le site internet www.diplomatie.gouv.fr - rubriques « Services aux citoyens » / « Légalisation et notariat » / « Légalisation et certification de signatures »)
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)
- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état-civil, et aux dates de validité) ou à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.)
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
 - facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
 - bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
 - relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
 - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
 - **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour à l'adresse actuelle + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)
- **4 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)
- **50 € en timbre fiscal** au titre de l'acquittement du droit de visa de régularisation (droit dû par l'étranger entré irrégulièrement ou ne disposant pas du visa requis ou séjournant irrégulièrement)
- **Formulaire de demande de titre dûment complété**

2. Documents spécifiques au titre demandé

SALARIE / TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

code Agdref : AESA ou AESB

(art. L. 435-1 du CESEDA, art. 7b) et e) de l'accord franco-algérien du 27/12/1968 modifié)

- Dossier de « **demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger résidant en France** » **CERFA 15183*03 + annexes** dûment complétés par l'employeur, se proposant de vous embaucher, à l'exception de tout contrat aidé (contrat d'insertion...) procurant un revenu minimum équivalent au SMIC mensuel
ATTENTION : Le CERFA doit bien porter mention de la convention collective applicable au secteur, du code ROME correspondant à l'emploi, de la classification de l'emploi selon la convention collective applicable.
- **Lettre rédigée par l'employeur** motivant votre recrutement et détaillant les fonctions exercées, diplômes et compétences nécessaires
+ **Copie des justificatifs des recherches effectuées par l'employeur** pour recruter un candidat déjà admis sur le marché du travail ou **lettre explicative sur l'absence de recherches effectuées**
- **Extrait à jour K bis ou K ou la copie de la carte d'artisan de l'employeur + 1 copie**
- **Copies des statuts de la société** devant vous employer s'ils existent
- **Projet de contrat de travail** si possible (CDI ou CDD de 6 mois minimum)
- **Attestation de vigilance URSSAF** de moins de 3 mois prouvant que les obligations de déclaration et de paiement des cotisations sont respectées.

- **Votre curriculum vitae et justificatifs de vos qualifications et expériences professionnelles**
- Le cas échéant, **diplômes, titres et autorisations permettant l'exercice de cette activité salarié**

- **Preuves d'exercice antérieur d'activité salariée** depuis votre entrée en France : contrats de travail + fiches de paie pendant au moins :
 - 8 mois sur les 24 derniers mois
 - ou 30 mois sur les 5 dernières années
 - ou 24 mois sur les 3 dernières années dont 8 mois dans les 12 derniers mois
 - ou bulletins de salaire depuis 24 mois dont le total doit au moins être égal à 12 fois le SMIC mensuel. Ces bulletins doivent mentionner au moins 910 H de travail en intérim dont au moins 310H dans l'entreprise signataire de la promesse d'embauche (procédure identique pour les cumuls d'emplois de faible durée)
 - ou versement effectif de 12 mois de travail sur les 3 dernières années (copie des chèques, attestation bancaire précisant les dates et montants des virements correspondant aux fiches de paie présentées + attestation de l'employeur...)
 - ou justificatif d'une participation depuis au moins 12 mois dans l'organisme d'activités d'économie solidaire agréé signataire de la demande d'autorisation de travail+ Attestation de concordance d'identité établie par l'employeur si vous avez utilisé une autre identité pour travailler

- **Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle continue en France** (minimum 1 par semestre) : visa, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), à défaut nombreux documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements, bulletins de salaires, certificats médicaux)...

- **Justificatifs d'insertion dans la société française** (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).